



Loyer pour investissement de robien

Par **JMJM82**, le **23/08/2009** à **14:35**

Bonjour,

Investissement De Robien.

J'ai acheté un appartement sur plan avec loyer locatif de 550€, affiché sur l'étude personnalisée réalisée par un cabinet d'investissement. Cet investissement était avec un mandat de gestion par une société immobilière.

A la date de la livraison, le loyer sur la mandat de gestion n'est plus que de 500€, ce qui est en écart par rapport à l'étude.

Quels sont mes recours pour faire respecter l'étude initiale ?

Puis je demander un dédommagement pour cette différence car sur un nombre d'année cela n'est pas négligeable ?

Merci d'avance de votre réponse.